

**Avis adopté**

Séance plénière du 28 janvier 2026

*Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité*

**Déclaration du groupe des Non-inscrits**

Les pollutions diffuses s'installent lentement, silencieusement et depuis longtemps dans les sols, l'air, l'eau et, finalement, dans nos corps et dans l'ensemble du vivant.

Les micropolluants nés de l'innovation des activités humaines sont aujourd'hui présents partout. Ils affectent la biodiversité, fragilisent la production alimentaire et perturbent les cycles naturels et exposent les populations.

L'avis fait un constat limpide : ces pollutions ne sont pas accidentelles. Elles sont la résultante de notre organisation économique et sociale. Nos modes de production, de transport, d'habitat, de consommation. Aussi, de nombreuses activités, parfois malgré elles, contribuent à cette diffusion de contaminants.

Lutter contre les pollutions diffuses ne relève pas d'une politique sectorielle mais d'une approche systémique, car chaque solution partielle peut générer d'autres risques si elle n'est pas pensée globalement.

Nous nous devons donc d'agir collectivement dans une logique de compétitivité durable et de justice environnementale. Cela suppose également une évolution de nos modèles productifs et nos modes de vie.

La lutte contre les pollutions diffuses ne peut avoir une efficacité que si elle associe toutes les parties prenantes : pouvoirs publics, collectivités, le monde économique et agricole, la recherche et les citoyens.

Le groupe des non-inscrits remercie les rapporteurs et la commission pour cet avis. Nous espérons que les préconisations constitueront un trépied entre l'expertise scientifique, la réalité économique et les attentes sociales.

C'est à cette ambition que notre institution doit contribuer dans une logique de sobriété, d'innovation et de responsabilité partagée, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Notre groupe vote ce texte.